

Place de la Halle

Ensemble

La Ferté Saint-Aubin

www.lafertesaintaubin.com



De nouvelles règles de stationnement en centre-ville

A partir du 15 octobre, le stationnement en centre-ville connaîtra de nouveaux aménagements, dont voici les modifications (voir plan au verso) :

ZONES BLEUES

Des zones bleues sont mises en place sur la rue du Général Leclerc, entre la rue de Rivoli et la rue de Sully - côté Est - autour de la Halle et dans la rue de la Halle prolongée, nouveau parking compris.

Les tranches de stationnement seront de 1 h 30, la pose du disque est obligatoire.

La réglementation des zones bleues s'appliquera du mardi au samedi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h, ainsi que le dimanche matin de 9 h à 12 h.

ARRÊTS MINUTE

Deux zones d'arrêts minute de 2 x 3 places (rue du Général Leclerc) sont installées.

Sur ces emplacements, l'arrêt est limité à 10 minutes et la pose du disque est obligatoire. La réglementation s'applique 7 jours sur 7, de 9 h à 19 h.

ET AUSSI...

Une zone refuge est matérialisée, rue du Général Leclerc, afin de faciliter le croisement des véhicules les plus larges. Cet espace est strictement interdit au stationnement.

Tout ce dispositif fera l'objet de sanctions à partir du moment où l'ensemble de la signalisation sera matérialisé.

Des disques bleus, offerts par l'Union des Commerçants, Artisans et Industriels, accompagnent la distribution du journal municipal. En complément, vos commerçants vous en remettront sur simple demande.

CE QUE VOUS RISQUEZ SI VOUS NE RESPECTEZ PAS LA RÉGLEMENTATION :

- Le dépassement du temps de stationnement vous coûtera 11 €.
- Le dépassement de plus de 24 heures, sur un emplacement en zone bleue ou en arrêt minute, vous coûtera 35 €. Le véhicule sera emmené en fourrière.
- Le stationnement devant une entrée carrossable conduit systématiquement à l'enlèvement du véhicule par la fourrière et à une amende de 35 €.

